



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

AIDE FINANCIÈRE

au maintien
à domicile



QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Vous résidez à Nort-sur-Erdre depuis plus de 6 mois et :

- vous avez moins de 60 ans et vous êtes bénéficiaire de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) avec un taux de plus de 50 %,
- vous avez de 60 à 64 ans et vous être inapte au travail ou bénéficiaire de la carte d'invalidité ou de la Carte mobilité inclusion (CMI),
- vous avez 65 ans et plus.

CONDITIONS DE RESSOURCES :

RESSOURCES ANNUELLES BRUTES (hors abattement)

	Barème 1	Barème 2
personne seule	inférieures à 11 442 €	entre 11 443 € et 12 000 €
couple	inférieures à 17 763 €	entre 17 764 € et 18 200 €
enfant	majoration de 4 970 € par enfant à charge	
Prise en charge par le CCAS (par an et par personne)	75 % des factures (120 € maximum)	50 % des factures (60 € maximum)

QUELLES FACTURES SONT PRISES EN CHARGE ?

- ✓ Consultation d'une **diététicienne**
- ✓ **Téléassistance**
- ✓ Adhésion à une **activité physique adaptée**
- ✓ **Adaptation du logement** (barre d'appui, siège de douche, tapis anti-dérapant...)
- ✓ **Portage de repas**
- ✓ **Soutien aux aidants** (séjour vacances, atelier massage...)

Pour en bénéficier, prenez contact avec le CCAS de la Ville de Nort-sur-Erdre.

D'autres aides financières sont également possibles (APA, Plan d'Aide Personnalisé CARSAT, Caisse de retraite complémentaire, PCH...). Renseignez-vous auprès du CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain au 02 28 02 25 45 ou par email à clic.cceg.ccpb@cceg.fr

DÔLE D'ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE DE PROXIMITÉ

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
33 bis rue du Général Leclerc 44390 Nort-sur-Erdre
02 51 12 03 53 | ccas@nort-sur-erdre.fr